

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 Septembre 2014

Date de convocation : Le 19 Septembre 2014  
Date d'affichage : Le 03 Octobre 2014  
Nombre de conseillers : En exercice : 15  
 Présents : 14  
 Votants : 15

L'an deux Mil quatorze, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur PATTE Didier, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Claude HEMON, Monsieur Hervé LOEUILLET, Monsieur POIGNANT Frédéric, Madame LECLERCQ Christelle, Monsieur DUBOIS Stéphane, Madame DECAUDIN Virginie, Madame NOWACZYK Céline, Madame SUROWIEC Audrey, Madame RANSON Virginie formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente excusée :

Madame PAULINO Maria-Hélène donne pouvoir à Madame NOWACZYK Céline

Monsieur Hervé LOEUILLET a été élu secrétaire de séance.

\* \* \*

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 29 Mars 2014 est adopté à l'unanimité.

### Délibération portant sur le rapport d'activités 2013 du service assainissement

Le Maire accueille et présente à l'assemblée MM. Coffin et Crépy de l'entreprise VEOLIA venus détailler le rapport d'activités 2013 du service assainissement dans le cadre de la délégation de service qui leur est attribuée.

Suite à leur exposé, le Maire observe p.47 que le fait de comparer le coût moyen de l'assainissement avec celui de l'année 2009 ne permet pas une approche objective du coût du service. Il eût fallu connaître des données plus récentes pour cela.

Il relève également que la signification des initiales PT ne figure pas dans le lexique.

M. CREPY informe que cette abréviation signifie phosphate.

De façon plus générale, il constate au vu du rapport présenté que la station fonctionne correctement en dépit des défauts signalés par le Conseil général et l'Agence de l'eau qui ont conduit à l'obligation de la reconstruire.

M. LOEUILLET demande s'il existe un bilan du passage des curages réalisés par VEOLIA. M. COFFIN répond par l'affirmative.

Le Maire rappelle les litiges suite à leurs défauts de stationnement lors de leurs interventions sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport d'activités du service assainissement 2013 à l'unanimité.

### Délibération portant sur le bilan agronomique des boues 2013

Le Maire donne la parole à M. Didier PATTE qui présente le bilan agronomique des boues 2013. Celui-ci n'appelant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

### Délibération portant sur le rapport d'activités 2013 du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de BERNAVILLE

Le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités 2013 du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de BERNAVILLE.

Il informe l'assemblée que le captage de PROUVILLE a été validé. Pour autant le Conseil général et l'Agence de l'eau demandent à ce que des études soient menées sur EPECAMPS et BOISBERGUES. Le renforcement des réseaux de BEAUMETZ et PROUVILLE a été préparé et estimé à la somme de 150 000,00€ alors que cette somme n'a pas été prévue au budget.

A l'ouverture des plis le montant le plus bas proposé par les entreprises était de 450 000,00€ et les offres vont jusqu'à 600 000,00€. 5 entreprises ont répondu et parmi elles VEOLIA qui a pris part aux débats. Le marché a donc été déclaré infructueux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sera installé le nouveau syndicat qui acte la fusion de 5 syndicats présents sur le territoire. La priorité sera donnée au point de captage. Le conseil général a suspendu la procédure en raison de cette mise en place.

Pour mémoire, le prix du m<sup>3</sup> d'eau s'élève à 4,72€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport d'activités 2013 du syndicat d'eau potable de la région de BERNAVILLE à l'unanimité.

### Délibération portant sur le rapport d'activités 2013 de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS

Le Maire expose à l'assemblée le rapport d'activités 2013 de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS et y apporte un complément d'informations. Le marché de fourniture de repas dans les écoles a été relancé, la précédente procédure ayant été déclarée sans suite.

Le nouveau marché de portage de repas à domicile a quant à lui été attribué et les repas sont de meilleure qualité.

La fusion des syndicats d'ordures ménagères a permis la réduction de la redevance due par les entreprises.

En matière d'assainissement collectif, 85% des installations contrôlées ont été déclarées non conformes.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal fera l'objet d'une réunion publique à la salle des loisirs de BERNAVILLE ce mardi 30 septembre au cours de laquelle sera présenté le diagnostic d'érosion des sols pour les parties interurbaines.

En matière de gestion des bâtiments, la visite annuelle sera réinstaurée à la gendarmerie. 67 000,00€ de travaux ont été effectués à la halle des sports. Des aménagements ont aussi été réalisés au logement du percepteur.

Après en avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal approuve le rapport d'activités de la Communauté de communes à l'unanimité.

### Délibération portant prolongation du contrat d'affermage du service assainissement

Le Maire donne la parole à Mme ETEVE en charge de la commission assainissement. Le contrat de délégation de service public a auparavant fait l'objet d'une prolongation d'un an mais les délais d'obtention des études techniques conduisant à la production du dossier de consultation des entreprises nous obligent à le prolonger à nouveau de 6 mois. Cet avenant est motivé par le fait qu'une conclusion de contrat avant d'avoir défini la solution technique définitive de fonctionnement de la nouvelle station obligerait la commune à modifier les termes du contrat ensuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cet avenant de prolongation du contrat de délégation de service public détenu par VEOLIA jusqu'au 30 juin 2015.

### Travaux de la station d'épuration : bilan des travaux en cours

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ouvrage de transfert des eaux usées, Mme ETEVE présente à l'assemblée les devis obtenus pour la mission de contrôle extérieur. Deux entreprises ont fait acte de candidature, la société AQUATEST pour la somme de 2 617€H.T et la société SATER pour la somme de 2380€H.T. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la proposition de SATER à l'unanimité.

La mission de coordination de sécurité concerne à la fois les travaux de la canalisation de transfert et la réhabilitation de la station. Trois entreprises ont soumissionné : VERITAS avec une offre à 7 110€H.T, SOCOTEC pour 9270€H.T et APAVE pour 6 480€H.T.

Après avoir entendu l'ensemble des propositions, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'APAVE.

**Mme ETEVE** informe que les travaux de réhabilitation de l'ouvrage de transfert, ont été attribués à la société BARRIQUAND, pour un montant de 75 900.00€H.T. La société M3 R a également déposé une offre à 70 360.00€H.T. mais celle de BARRIQUAND présente un avantage technique supérieur : elle propose en effet de réaliser la prestation sans passer sur le terrain du propriétaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se range à l'avis de la commission d'appel d'offre et adopte la proposition de la société BARRIQUAND à l'unanimité.

Quant au marché de travaux, il sera mis en ligne le 03 octobre prochain et les entreprises doivent remettre leur offre avant le 04 décembre à 14h00. Des auditions auront lieu le 08 janvier pour que le conseil municipal puisse se prononcer fin janvier 2015.

**Mme ETEVE** communique également les montants estimatifs de dépenses et les recettes attendues relatifs à ce marché et le calendrier des opérations liées au renouvellement de la délégation de service public du service assainissement

#### Travaux rue Raphaël DUPREZ

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux prévus rue Raphaël DUPREZ comprennent un volet sécurité, assainissement pluvial et enfouissement des réseaux. En matière d'assainissement pluvial il s'agit de mener une étude technique afin de connaître le taux de déconnexion possible du réseau. Nous avons rédigé un cahier des charges qui est soumis à l'avis de l'Agence de l'eau et qui portera sur les cinq sites concernés par des emprises réservées au plan local d'urbanisme.

Le maire sollicite le Conseil municipal afin de pouvoir lancer les études et adresser les demandes de subvention correspondantes au titre de la dotation des territoires ruraux, et des amendes de police. L'Agence de l'eau sera également sollicitée.

Le maire informe qu'il sollicite d'autres entreprises pour réaliser l'enfouissement des réseaux autres que celle proposée par la fédération départementale, ce droit nous étant acquis par le biais des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à lancer les études et à solliciter les divers financements évoqués, à l'unanimité.

#### Achat immobilier

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est détentrice du droit de préemption et qu'elle l'a fait valoir sur les parcelles G809 et 811. L'immeuble qui s'y trouve est destiné à constituer un local de stockage en cas d'urgence. En application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'achat a fait l'objet d'une décision du Maire et a été réalisé pour un montant de 10 000,00€.

Le Maire informe que les services de « la Poste » souhaitent vendre le bâtiment qui abrite les services postaux à BERNAVILLE. Ils n'en utilisent en effet qu'une petite partie et souhaite la louer plutôt que d'en rester propriétaire. L'estimation réalisée par les services des domaines s'élève à 166 000.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas se porter acquéreur de cet immeuble.

**M. LOEUILLET** signale que le sac poubelle qui se trouve devant la porte est toujours là depuis trois ans. Le Maire en demandera l'enlèvement par courrier à la Directrice de « la Poste » de DOULLENS.

#### Terrain Ania VASSEUR

Le Maire rappelle qu'au terme d'une procédure portant incorporation d'un bien sans maître, la commune est propriétaire des parcelles ZD8 et ZD12 appartenant précédemment à Mme Ania VASSEUR qui n'a pas laissé d'héritier.

Le syndicat d'eau de la région de BERNAVILLE en était intéressé pour y établir un point de captage. Dans l'attente d'une quelconque décision, il est convenu de contacter maître DESMARQUEST afin qu'il établisse les baux avec les agriculteurs qui occupent ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à prendre l'attache de Me DESMARQUEST et à contracter les baux afférents aux parcelles précitées.

### **Projet d'étude d'aménagement de la zone AU et AUF**

Le Maire rappelle que le plan local d'urbanisme révisé prévoit une zone AU au sein de laquelle pourront être aménagés un établissement d'hébergement pour personnes âgées mais aussi des logements mêlant locations et accessions à la propriété. Une partie des logements doit être également de forme semi collective pour respecter les prescriptions du schéma de cohérence territoriale.

Le Maire propose de réaliser une étude en ce sens, et de réaliser les travaux d'infrastructures nécessaires. Les propriétaires rembourseraient ensuite les frais engagés par le biais de la taxe d'aménagement quand ils vendraient les terrains.

Deux sociétés contactées ont remis une offre, EVOLU propose une étude pour 5 770.70€H.T et A CIEL OUVERT pour 10 930.00€H.T.

Inscrite également à l'occasion de la révision du PLU, l'étude de l'extension de la zone d'activités proposée par les mêmes cabinets s'élèverait respectivement à 5 770.70€H.T et 9 960.00€H.T.

A l'unanimité, sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide de contacter un 3<sup>ème</sup> cabinet et de retenir la proposition de EVOLU si elle reste la moins disante.

### **Indemnité du percepteur**

Le Maire présente à l'assemblée le montant de l'indemnité à verser au percepteur pour l'année 2014. Celle-ci s'élève à 511,17€ brut soit 465.88€ net.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le paiement de cette indemnité au percepteur.

### **Désignation d'un représentant extérieur à la commune à la commission communale des impôts directs**

Le Maire informe le Conseil municipal que la direction des finances publiques a désigné un membre de la commission communale des impôts directs qui ne figure pas sur nos listes de propriétaires. Le Conseil municipal doit donc désigner un autre membre. M.PATTE propose de nommer Mme GUILLAIN Gervais résidant à AUTHEUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient cette proposition à l'unanimité.

### **Inscription des crédits concernant le dégrèvement de la Cotisation Foncière des Entreprises**

Le Maire informe l'assemblée de l'obligation d'inscrire le montant du dégrèvement au titre de la cotisation foncière des entreprises, soit 94€ en dépenses(014) et en recettes. Le chapitre 014 n'étant pas alimenté, il convient de déplacer 94€ du chapitre 011 vers le chapitre 014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le déplacement de ces crédits à l'unanimité.

### **Délibération pour reversement de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité et fiscale**

Le Maire explique à l'assemblée que cette délibération n'a plus lieu d'être prise en raison d'informations complémentaires fournies par la Préfecture. La taxe locale sur la consommation finale d'électricité et fiscale est obligatoirement versée à la fédération départementale d'électricité dont la commune dépend si celle-ci compte moins de 2000 habitants ce qui est notre cas.

## QUESTIONS DIVERSES

**M. SOMON** informe l'assemblée que l'inauguration de l'« Usine » aura lieu le 18 octobre prochain et sera combinée avec celle de la déchetterie et des locaux de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS.

**M. SOMON** annonce que les travaux de la halle de marché ont débuté et les fondations ont été coulées dans de bonnes conditions. Les fouilles sont terminées. Afin de déposer le candélabre qui gêne au milieu de la future construction, **M. LOEUILLET** rencontre des entreprises compétentes en la matière.

**Le Maire, M. SOMON** informe que des travaux d'entretien ou de réparation de voirie et trottoir ont été réalisés à savoir : la double bordure à la Croix gauloise a été réparée ainsi que le trottoir devant l'habitation sise au 2 rue René Delcourt. Il en va de même pour celui devant le 6 ruelle de BERNAVILLE. Deux bordures abaissées seront également réinstallées devant le 31 grande Rue. Elles ont été endommagées un jour d'orage. Près du cimetière de la route de DOMART, les bordures seront également abaissées pour faciliter les accès.

**Le Maire** rappelle que le Bar des Amis est fermé pour raison de sécurité. Le propriétaire conteste cette décision devant le Tribunal Administratif. La commune peut faire réaliser les travaux dans le cadre de la procédure de péril imminent au risque de ne jamais se les faire rembourser ce que le Conseil municipal ne souhaite pas non plus à l'instar du Maire.

**Le Maire** rappelle que la commune avait acheté l'habitation du 18 rue Jean Crépin en envisageant d'y accueillir le centre médico-social puis un logement d'urgence. Il a finalement été loué. Actuellement vide, de gros travaux doivent être effectués pour pouvoir y accueillir à nouveau un locataire. Après étude des coûts, qui s'avèrent élevés, auprès de l'OPSOM, **M. SOMON** propose de vendre ce bien. La question sera re débattue ultérieurement après réflexion.

**Le Maire** informe que la décharge municipale est fermée depuis l'ouverture de la déchetterie le 22 septembre conformément à ce qui était établi avec les propriétaires. Afin de respecter la convention qui les liait à la commune, la clôture doit être refaite. Deux devis sont présentés, celui de Nathalie ALIPRE pour un montant de 3 872.00€H.T et celui de CARON PAYSAGES pour un montant de 1440.00€ H.T. Après délibération, le Conseil municipal accepte le devis de CARON PAYSAGES à l'unanimité.

**M. SOMON** communique au Conseil municipal les tarifs demandés auprès de Nathalie ALIPRE pour la tonte du nouveau cimetière (soit 40€ le passage pour la partie gauche et 50€ le passage de la partie droite) et celle du terrain de foot (soit 60€ le passage sur le terrain et 50€ le passage pour les abords).

**M. SOMON** donne maintenant la parole aux différents référents des commissions qui se sont réunies et ont dégagé des thèmes à travailler ou des solutions pour répondre aux doléances des habitants pendant la campagne électorale.

**Mme LECLERCQ, référente de la commission action sociale**, rapporte les éléments abordés au cours de la réunion qu'elle a organisée. Le manque d'une personne membre de la Croix Rouge au sein du centre communal d'action sociale a été relevé. Des propositions d'aides financières sont faites en fonction du coefficient familial (permis de conduire, cotisations à l'école de musique, par exemple). **Mme LECLERCQ** évoque également la sollicitation de BAC80 qui souhaite installer un camion itinérant dans la commune moyennant une participation financière. De nombreuses actions en faveur de l'emploi étant déjà menées sur la commune, cette proposition ne sera pas retenue.

La tenue du repas du C.C.A.S le 16 avril 2015 est confirmée.

Dans le cadre de la commission enfance-jeunesse, **Mme LECLERCQ** évoque des demandes de création d'une crèche et souhaite faire un recensement des places disponibles auprès des assistantes maternelles. **M. SOMON** informe qu'il s'agit là du rôle du relais d'assistantes maternelles dont la compétence est assurée à la Communauté de communes du BERNAVILLOIS. Une personne est entièrement dédiée à ce service. Un manque d'information apparaît au travers de cette question.

Ont également été évoqués au sein de cette commission les problèmes de communication au conseil d'école. Les parents se plaignent du manque de transmission des comptes rendus alors même qu'ils posent des questions.

La question de la sécurité des enfants a été soumise rue Raphaël DUPREZ. M. SOMON rappelle que les travaux évoqués tout à l'heure ont pour mission principale d'y remédier.

Quant au trafic routier et aux difficultés de stationnement rue de RIBEAUCOURT, ils se résorbent grâce à une nouvelle organisation de la sortie des élèves mise en place par la nouvelle Principale, Mme BARONNET. Les travaux de reconstruction du collège achèveront d'y remédier. **M. SOMON** informe que 3 architectes seront sélectionnés en novembre sur 50 à 60 candidatures.

Il ressort de l'avis des usagers qu'il n'existe pas d'association assurant la pratique de la danse et que toutes les activités ne sont pas référencées sur une même plaquette.

**M. SOMON** rappelle qu'il existe le « guide de bienvenue » où toutes les associations sont référencées. L'organisation d'un forum des associations est envisagée.

**M. LARGY est référent de la commission « vie de la cité ».**

Des permanences plus assidues et des rondes de nuit de la gendarmerie sont réclamées. Face aux demandes récurrentes de rappel des règles (stationnement prolongé des véhicules, horaires des tontes,...) qui engendrent des incivilités et des querelles de voisinage, **M. SOMON** informe qu'un guide de la Citoyenneté est prêt à être édité au printemps.

Il est proposé d'installer les bancs rue René Delcourt et rue d'Amiens, inutilisables là où ils sont, sur le parcours du Chemin vert.

La reprise des concessions dont personne ne se soucie au cimetière est souhaitée. **M. SOMON** a fait préparer les documents liés à la procédure qui sera soumise à la réunion du prochain conseil municipal.

Un énorme champignon a été repéré sur la Croix au cimetière. **M. SOMON** informe qu'il a contacté M. LECAT pour y remédier ainsi que d'autres comme sur le calvaire de VACQUERIE.

**M. HEMON**, référent de la commission voirie, réseau,... signale des joints de brique à refaire à l'église, ainsi que des haies à couper dont celle de M. Ighilkrim rue Léon SOUDET qui est perpétuellement absent. **M. SOMON** essaiera de le contacter.

**M. HEMON** dresse également le compte rendu de l'action de la Croix Rouge. 11 tonnes 6 de marchandises ont été distribuées à 339 personnes soit 96 familles.

**M. HEMON** présente ensuite le recensement des espaces verts qu'il a effectué à la demande de **M. SOMON** et qui représente 87 000 m<sup>2</sup> de gazon, 4569 mètres de haies et 1780 m<sup>2</sup> de plantes à entretenir.

**M. DE SAINT RIQUIER** est référent de la commission « urbanisme ».

Les responsables de la Croix rouge se plaignent de la taille de leur local qu'ils jugent trop petit ainsi que d'un manque de place de parking. Des graviers sont signalés près des sorties de secours et relèvent d'une mauvaise utilisation de la salle.

Le grillage du cimetière près de la salle Robidet nécessite une remise en état.

Les locataires du presbytère réclament le changement des fenêtres qui ne sont pas assez isolantes.

Rue Lanoye, un arbre est à couper. Un contact avait déjà été pris, il faudra le relancer. Un accès difficile à la maison de santé a été relevé. Il sera résolu par l'application du plan de circulation et le marquage de la place pour handicapés.

Il est proposé de retirer le terre-plein près du Bar des Amis. En revanche des plantations sont à effectuer à l'angle de la rue VANNIER et de la rue du Général CREPIN.

**M. DE SAINT RIQUIER** informe qu'il se rendra à l'assemblée générale du SMIRTOM (syndicat d'ordures ménagères) mardi 30 septembre au cours de laquelle sera évoquée la question de la poursuite du ramassage des déchets verts. Soit il est mis fin à ce service soit une redevance supplémentaire sera mise en place pour ceux qui voudront continuer à en bénéficier. Cette question est posée eu égard au fait que tous les adhérents du syndicat ne bénéficiaient pas du ramassage des déchets verts avant la fusion et son extension à toutes les communes adhérentes engendrerait une forte hausse de la redevance. La mise en place de la déchetterie suppose également l'arrêt de cette collecte.

Le Conseil municipal se détermine à l'unanimité pour la proposition d'un abonnement de l'usager à ce service optionnel.

**IME-IMPRO**

**Mme SUROWIEC** s'est rendue à l'assemblée générale de ce syndicat au cours duquel un problème foncier a été soulevé : construction d'un garage sur la propriété de l'IME A la MARPA un forum des associations d'aide à la personne est en préparation pour le second trimestre 2015.

**Mme ETEVE**, référente de la commission finances et assainissement a présenté l'ensemble du projet ci-dessus et donne la situation financière de la commune dont les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 371 538,64€, les recettes de fonctionnement à 446 169,72€ tandis que les dépenses d'investissement atteignent 1252482.23€ et les recettes 1 234 800.09€.

**Mme ETEVE** a assisté à l'assemblée générale du tennis de table le 12 septembre dernier. Le club compte 69 membres dont 62 licenciés. Ils se sont déclarés très satisfaits de leurs locaux mais rencontrent un problème de recrutement d'entraîneur. La composition du bureau a changé. Sont désormais respectivement Président, Vice-Président, trésorier et secrétaire, Cyril SOMON, Sonia PILLON, Joël LEFEBVRE et Yannick MANNER.

**Clôture de la séance à 1h30**

**Le Secrétaire de séance,**

**Hervé LOEUILLET**

**Le Président de séance,**

**Laurent SOMON**